

Etude de notaire Dhont

V/réf.: Rue Dodonée 75B à 1180 UCCLE  
N/réf.: ACP [REDACTED]  
N° d'entreprise de la copropriété : 0850 077 613

Madame, Monsieur

**CONCERNE** : Vente appartement 1G et cave 34 (clt 15781), sis Rue Dodonée 75B à 1180 Bruxelles. ACP  
Amaryllis  
Compte de la copropriété : BE15 3101 2200 1030  
**Un emprunt de 500.000 euros sur une période de 10 ans a été signé (PV AGE du 23/06/2022).**

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés.

**ART 3.94§1**

- 1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :  
Le fonds de roulement s'élève à 70.000,01€  
Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)  
Le fonds de réserve s'élève à 96.246,55€ / En annexe situation des différents fonds.
- 2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :  
**A ce jour, le cédant a des arriérés s'élevant à 1.255,77, situation à actualiser suite au prochain décompte trimestriel.**  
Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte.  
Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.
- 3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :  
Voir PV en annexe.
- 4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :  
A ce jour, il n'y a aucune procédure judiciaire en cours.
- 5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :  
Voir PV en annexe.
- 6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :  
Voir bilan en annexe

Bruxelles le 5/11/2024

Les deux citernes (2x6.000L) à mazout ont été neutralisées ; le bâtiment est chauffé au gaz.

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

**Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur.**

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Samuel Scherrens  
Gestionnaire

